

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal de la commune de MARCILLY LE CHATEL du 18 avril 2014

La séance est ouverte à 20h20. Secrétaire de Séance : Christian PLAGNE

Présents: T. GOUBY (maire), O. MOLLE (1ère adjointe), A. CHARLIN (2ème adjoint), G. GRANGEON (3ème adjoint), A. ELICOT (4ème adjointe), R. COHAS, C. HOCH, M.C. MASSACRIER, D. PERRIN, S. SEFERIAN, D. BREJON, E. CREMONESE, D. GAGNIERE, C. PLAGNE.

## 1. Urbanisme: présentation des demandes d'autorisation déposées

Le Maire T. GOUBY présente les 2 demandes en cours. Pas d'observation particulière

## 2. Présentation des budgets

La 1ère adjointe O. Molle présente les différents budgets:

-Budget Général : Fonctionnement équilibré à 503 890,57 €  
Investissement équilibré à 342 824,98 €

-Assainissement  
- CCAS.

## 3. Vote des taux des impôts locaux

Les différentes taxes (taxe d'habitation, taxe du foncier bâti et taxe du foncier non bâti) n'ont pas été augmentées depuis 2 ans. La communauté de communes a décidé d'augmenter les taxes lui revenant de 3%.

Après présentation de plusieurs simulations et débats, le Maire soumet au vote une augmentation des taux de 1% des 3 taxes communales soit 5.57% - 10,00% - 39,09%

VOTE	POUR	13	CONTRE	1	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

## 4. Vote des indemnités du maire et des adjoints

Tenant compte des textes réglementaires et du nombre d'habitants, T. GOUBY propose que les indemnités mensuelles 'brut' du Maire et des adjoints s'établissent respectivement à 35% et 10% du montant de référence, (indice 1015), ce qui, au 1er avril 2014, correspond à 1330,51 €brut pour le maire et 380,15 €brut pour un adjoint.

Modalité de calcul de l'indemnité du maire:

VOTE	POUR	12	CONTRE	1	ABST	1
------	------	----	--------	---	------	---

Modalité de calcul de l'indemnité d'adjoint:

VOTE	POUR	8	CONTRE	0	ABST	6
------	------	---	--------	---	------	---

## 5. Accord de délégations au Maire

Sur proposition du Maire:

Le Conseil Municipal délègue à Monsieur le Maire le pouvoir de prendre toutes décisions concernant :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter des indemnités de sinistre y afférentes
- D'intenter au nom de la commune les actions en justice et de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

VOTE	POUR	13	CONTRE	0	ABST	1
------	------	----	--------	---	------	---

## 6. Mise en place des commissions

**CAO:** A. Charlin, D. Gagniere, M.C. Massacrier, C. Plagne.

**CCAS:** A. Elicot, D. Brejon, R. Cohas, M. C. Massacrier.

**CCID:** A. Charlin, E. Cremonese, D. Gagniere et éventuellement O. Molle, G. Grangeon, C. Plagne.

**Chemins de randonnée:** G. Grangeon, D. Brejon, A. Charlin, C. Plagne, C. Hoch

**Communication:** panneaux d'affichages, site internet, ...: A. Elicot, D. Brejon, D. Gagniere, S. Seferian.

**Eaux et assainissement:** A. Elicot, A. Charlin, R. Cohas, M. C. Massacrier, C. Plagne.

**Ecole:** D. Brejon, R. Cohas, D. Gagniere, O. Molle, S. Seferian.

**Finances:** O. Molle, C. Hoch, C. Plagne.

**Fleurissement:** G. Grangeon, C. Hoch, M. C. Massacrier, D. Perrin, S. Seferian.

**Personnel:** O. Molle, D. Gagniere. M. C. Massacrier.

**Syndicat intercommunal du Forez:** A. Charlin, M. C. Massacrier.

**Commission AVAP:** G. Grangeon, E. Cremonese, D. Perrin, S. Seferian.

**Voirie:** A. Charlin, A. Elicot, M. C. Massacrier, C. Plagne.

Personnes référentes dans les domaines suivants:

**Défense** (+ mémoire): M. C. Massacrier, E. Cremonese,.

**Pôle petite enfance:** D. Perrin, A. Charlin (pour le suivi des travaux)

**Salle des fêtes:** M. C. Massacrier, A. Charlin.

**Cerf:** 1 représentant à l'AG : G. Grangeon.

VOTE	POUR	14	CONTRE	0	ABST	0
------	------	----	--------	---	------	---

## 7. Divers

**Point sur commission "Ecole".** Une réunion (élus + parents + enseignants) s'est tenue à la mairie en vue de l'élaboration d'un questionnaire sur l'organisation des rythmes scolaires. Ce questionnaire a été distribué aux parents. Le dépouillement aura lieu le 6 mai par les personnes qui l'ont élaboré. Après étude, 1 ou 2 propositions seront faites aux familles.

Le maire a rencontré l'inspecteur de l'éducation nationale de Montbrison. Il y aura un projet d'accompagnement de l'équipe éducative. Pour la 7ème classe, l'Education Nationale est en attente de l'évolution du nombre des inscrits. La décision définitive devrait être prise au mois de juin. Il faut tout de même envisager cette création.

Des élus participeront à une réunion des parents organisée par leurs délégués.

**Point sur la commission "Fleurissement".** C'est la saison.

Le fleurissement de la commune est assuré par le personnel communal.

Par ailleurs existe un concours de la maison la plus fleurie. La commission dispose d'un budget de 550 €. Jusqu'à présent le jury fixait des prix variables selon le classement.

Propositions de la commission:

- primer les 20 maisons les plus fleuries et attribuer 25 € sous forme de bon d'achat à chacun. Le fleurissement doit être visible de la voie publique. Les maisons des élus et du personnel sont hors concours. Vers le 4 août le jury visitera les maisons; la remise des bons d'achat aurait lieu au moment des voeux du maire début janvier.

- choisir l'horticulteur comme fournisseur. Un appel d'offres a été lancé auprès de 3 horticulteurs. La commission réunie le 17 Avril, propose l'offre de Tiron.

VOTE	POUR	12	CONTRE	0	ABST	2
------	------	----	--------	---	------	---

**Autorisation permanente d'exercer des poursuites.** Le Maire fait part au Conseil de l'autorisation accordée à Mme le comptable de la Trésorerie de Boën d'engager des poursuites en cas de non-paiement des impôts et redevances publiques.

**Conseil communautaire.** D. Perrin rend compte des élections: le Président est Pierre Drevet, Maire de Ste Agathe la Bouteresse. Les vice-présidents sont T. Gouby (Maire de Marcilly), P.-J. Rochette (Maire de Boën), B. Mioche (Maire de Leigneux), C. Daval (adjointe à Sail sous Couzan). Danie Perrin est membre du bureau.

Tous les élus de Marcilly recevront les comptes rendus des réunions de la Communauté de Communes.

Le 8 mai prochain aura lieu la commémoration du 8 mai 1945 à 11h.

Dates des CM à venir. Proposition: en principe le dernier vendredi de chaque mois. (sauf août).

Prochaines réunions: mercredi 28 mai, 27 juin, 25 juillet, 26 septembre, 31 octobre, 28 novembre. 19 décembre.

Séance levée à 22h40.

Le secrétaire de séance,  
C. Plagne